



Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire de l'Association de la Croix-Rouge neuchâteloise 2026

du 21 mai 2026 au Club44 à La Chaux-de-Fonds

Ordre du jour

Assemblée générale de l'Association de la Croix-Rouge neuchâteloise

1. Présences, accueil et rapport par le Président
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 mai 2025
3. Présentation de la direction
4. Présentation des comptes 2025 et du rapport de révision
5. Approbation du rapport annuel et des comptes 2025
6. Décharge au comité
7. Élection de l'organe de contrôle pour les comptes 2026
8. Comité : Élection complémentaire
9. Élection membre d'honneur
10. Divers

1. Présences, accueil et rapport par le Président

L'invitation à l'assemblée générale de l'Association de la Croix-Rouge neuchâteloise a été adressée dans les délais statutaires à l'ensemble des membres. 43 personnes sont présentes aujourd'hui, dont 30 voix (une voix par affiliation) conformément à la liste de présence annexée au présent procès-verbal. La majorité absolue est fixée à 16. 153 personnes se sont excusées.

Le président ouvre l'assemblée générale 2026 à 18h15 et salue les autorités présentes, les membres de l'association, les bénévoles, les collaboratrices et collaborateurs ainsi que les partenaires présents. Il cède la parole à M. Jean-Daniel Jeanneret, conseiller communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

M. Jean-Daniel Jeanneret transmet les salutations du Conseil Communal et exprime le plaisir d'accueillir l'assemblée dans ce lieu de culture et d'humanité. Il souligne l'importance et la nécessité de l'engagement de la Croix-Rouge dans un monde qui se précarise, où les défis croissent, où la solitude et l'individualisme s'installent et où l'attente envers un État providence ne cesse d'augmenter. Faisant référence aux origines du mouvement à Solferino, il rappelle la nécessité de retrouver une humanité commune. Il conclut en exprimant la reconnaissance de l'ensemble de la population envers l'action de la Croix-Rouge neuchâteloise et la remercie de mettre de l'humanité dans notre monde.

Le président remercie le conseiller communal pour ses paroles encourageantes et bienveillantes.

Le président excuse les personnes suivantes, dont l'engagement est important pour l'association : les cinq conseillers d'État, M. Fellrath (SPAJ), M. Aubert (comité), Mme Pradervand (comité), Mme Loetscher (comité), Mme Gianoli (service de l'emploi) ainsi que Mme Mariani (santé publique).

Le président adresse un mot de bienvenue à l'assemblée et évoque la situation financière 2025. Il relève le caractère paradoxal de l'exercice. Après un exercice 2024 marqué par un déficit important, les résultats 2025 témoignent d'une amélioration encourageante. Cette évolution doit cependant être consolidée pour permettre à l'association de sortir durablement des chiffres rouges grâce à une gestion rigoureuse et responsable. Dans ce contexte financier complexe, le président rappelle que rien ne serait possible sans l'engagement des collaboratrices et collaborateurs. Il souligne leur implication quotidienne ainsi que leur



capacité à maintenir des prestations malgré les contraintes rencontrées. Il salue également la stabilité et l'engagement constant du comité, particulièrement mobilisé tout au long de l'année dans les décisions importantes prises pour l'avenir de l'association. Le président adresse ses sincères remerciements aux bénévoles dont l'engagement précieux et la disponibilité sont indispensables à l'accomplissement des missions de la Croix-Rouge neuchâteloise. Il exprime à leur égard une profonde reconnaissance et encourage les personnes intéressées et pas encore bénévoles à rejoindre cette dynamique solidaire. Enfin, il remercie chaleureusement M. Robin Delisle, directeur de l'association, pour son investissement au sein de la Croix-Rouge neuchâteloise.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 mai 2025

Le procès-verbal est accessible sur notre site internet depuis plusieurs semaines. Il ne suscite aucun commentaire de la part de l'assemblée et est approuvé à l'unanimité.

3. Présentation de la direction

Le directeur rappelle que nos activités sont structurées autour de trois domaines principaux : le soutien à la parentalité, l'insertion par la formation et le maintien à domicile. Chaque domaine se caractérise par un public cible spécifique et poursuit un objectif commun. Le directeur présente ensuite un résumé des activités du domaine du **soutien à la parentalité (SAP)**, destiné à toutes les familles du canton de Neuchâtel. Ce domaine mobilise une cinquantaine de collaboratrices et collaborateurs, une vingtaine de bénévoles ainsi qu'une quinzaine de prestations au bénéfice de plus de 1'000 familles. Le SAP réunit des métiers et compétences variées : éducatrices, infirmières petite enfance, psychologues, assistantes sociales, assistantes socio-éducatives, maître d'activité physique adaptée ainsi que de nombreuses autres personnes bénévoles ou salariées. Le domaine poursuit plusieurs objectifs, notamment l'amélioration des conditions de développement des enfants, la prévention du burn-out parental et de la maltraitance, le soutien à l'autonomie et à l'intégration des familles ainsi que l'accompagnement en matière de santé et de développement. Le directeur souligne également le fonctionnement transversal du domaine, qui permet une importante complémentarité entre les prestations. Grâce à une collaboration étroite entre les différents métiers, les situations peuvent être orientées rapidement vers les compétences adaptées. À titre d'exemple, une psychologue peut solliciter l'intervention d'une assistante sociale pour des questions administratives ou financières, tandis qu'une assistante socio-éducative intervenant dans le cadre de la relève parentale peut orienter une famille vers un autre type d'accompagnement spécialisé.

Cette organisation en réseau permet d'offrir une prise en charge large, cohérente et réactive, reconnue par les autorités cantonales pour sa capacité d'intervention et sa complémentarité.

Le domaine travaille en étroite collaboration avec ses partenaires externes, notamment le SPAJ, les services de santé publique, le COSM ainsi que d'autres organismes actifs sur le terrain.

Le directeur rappelle enfin que la qualité et l'ampleur des prestations proposées ne seraient pas possibles sans l'engagement des collaboratrices, collaborateurs et bénévoles qui contribuent quotidiennement au fonctionnement du domaine.

Tout au long de la présentation, le directeur invite à poser des questions et se déclare également disponible lors de l'apéritif qui suivra pour y répondre.

4. Présentation des comptes 2025 et du rapport de révision

Les années 2024 et 2025 ont constitué une période financièrement difficile. L'exercice 2024 s'était soldé par une perte importante, nécessitant des mesures rapides et significatives pour redresser les finances de l'association en l'espace d'une année. À cet égard, les résultats 2025 témoignent d'une amélioration encourageante, même si le déficit demeure encore trop élevé.

L'exercice comptable 2025 se clôture sur un résultat négatif. Le résultat avant produits des immeubles s'élève à CHF -584'951.53. Grâce aux revenus générés par les immeubles dont l'association est propriétaire, la perte finale est ramenée à CHF -292'871.08, soit un déficit nettement inférieur à celui enregistré en 2024. Les pertes liées aux activités ont ainsi pu être fortement réduites. Les mesures engagées permettent



d'envisager un retour à des comptes équilibrés dès 2026, avec un déficit fortement diminué, voire résorbé. Le retour à une situation financière stable est essentiel afin de pouvoir envisager sereinement le développement des prestations et poursuivre les missions de la Croix-Rouge neuchâteloise dans de bonnes conditions.

5. Approbation du rapport annuel et des comptes 2025

M. David Marchand, expert réviseur de la fiduciaire Muller Christe & Associés SA, confirme la pertinence de l'analyse présentée par le directeur. Sans pouvoir qualifier 2025 de bonne année financière, il souligne notamment les efforts conséquents réalisés dans la réduction des charges ainsi que les mesures mises en place pour stabiliser les liquidités, qui constituaient une problématique majeure.

M. Marchand précise qu'il ne procédera pas à la lecture complète du rapport, sauf demande expresse de l'assemblée, et rappelle que l'organe de révision rend compte à l'Assemblée Générale de l'examen des comptes annuels et que l'approbation des comptes relève de la compétence de ses membres.

L'audit effectué confirme que les comptes 2025 sont conformes au droit Suisse, aux normes Swiss GAAP RPC21, aux exigences ZEW0 ainsi qu'aux statuts de l'association. Il rappelle également que la Croix-Rouge neuchâteloise est soumise à un contrôle ordinaire, soit le niveau de révision le plus élevé, et atteste de l'existence d'un système de contrôle interne adéquat.

Constatant l'absence d'anomalie, l'organe de révision recommande à l'assemblée d'approuver les comptes tels que présentés.

Le président remercie M. Marchand pour la qualité et le sérieux de la révision ainsi que l'excellente collaboration entretenue avec l'association nous permettant de progresser dans notre gestion financière. Il soumet à l'Assemblée Générale l'approbation des comptes 2025 et du rapport annuel de l'organe de révision.

Le rapport annuel 2025 est approuvé à l'unanimité par les membres de l'association. Les comptes annuels 2025 sont approuvés avec une abstention.

6. Décharge au comité

Le président demande si des remarques ou observations sont formulées. Aucune remarque n'étant exprimée, il est procédé au vote.

La décharge des membres du comité pour leur activité durant l'exercice 2025 est approuvée à l'unanimité. Le président remercie l'assemblée pour sa confiance.

7. Élection de l'organe de contrôle pour les comptes 2026

Le comité vous propose de réélire la fiduciaire Muller, Christ et associé SA pour le contrôle des comptes 2026. **La fiduciaire Muller, Christ et associé SA est élu organe de révision à l'unanimité.** M. Marchand remercie l'assemblée pour la confiance accordée.

8. Comité : Élection complémentaire

Le président annonce que trois nouveaux membres sont proposés pour rejoindre le comité. Il souligne que si le comité actuel est stable, engagé et fonctionne de manière harmonieuse, l'apport de nouvelles compétences et de nouveaux regards constituent une richesse pour l'association. Les candidats se présentent successivement avant que l'assemblée puisse leur poser des questions puis procéder à leur élection.

Mme Yolanda Espolio Desbaillet, médecin cheffe du département de gériatrie, soins palliatifs et réadaptation au RHNe, présente son parcours orienté vers la médecine interne générale et la gériatrie, disciplines en lien avec sa vocation pour la prise en charge des personnes vulnérables. Active dans le milieu associatif, elle est notamment engagée au sein du comité de bénévolat neuchâtel et a participé à la création du projet alter ego avec le directeur de la CRNE autour de la problématique de la maltraitance des aînés. Elle remercie l'assemblée pour la confiance accordée.



M. Philippe Babando médecin retraité, a exercé durant 35 ans aux Brenets en gériatrie et en milieu médico-social, notamment comme directeur d'une structure pour personnes âgées. Une expérience marquante auprès du CICR en Amérique du Sud a influencé son parcours. Sensible aux enjeux socio-médicaux, il s'intéresse particulièrement aux activités de l'AVIVO à La Chaux-de-Fonds. Honoré par cette proposition, il souligne son intérêt pour l'engagement et l'activisme de la Croix-Rouge et espère pouvoir être utile au comité.

M. Lats Kladny, CEO et fondateur d'Inox Communication, présente une expérience dans la communication, la stratégie d'entreprise et le milieu associatif, notamment dans les domaines des arts, des sciences et du luxe horloger. Déjà impliqué au sein de la commission MARCOM de la Croix-Rouge neuchâteloise, il évoque son histoire personnelle : originaire de Tchécoslovaquie, sa famille a été accueillie en Suisse par la Croix-Rouge et hébergée dans un camp à Crissier. Il considère que son engagement au sein du comité de la CRNE « boucle la boucle ». Il remercie l'assemblée et se dit très fier de pouvoir participer activement aux activités d'un comité dont l'utilité n'est plus à démontrer.

Après présentation, l'assemblée procède au vote.

L'élection des trois nouveaux membres est acceptée en bloc, sans opposition ni abstention. Leur intégration au comité de la CRNE est ainsi validée. Le président salue cette décision et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres, chaleureusement applaudis par l'assemblée.

9. Élection membre d'honneur

Le président rappelle que la CRNE ne pourrait fonctionner sans l'engagement essentiel des bénévoles. Il tient à leur exprimer toute la reconnaissance de l'association, en soulignant que leur contribution est fondamentale à la réalisation de nos missions. Il précise que la Croix-Rouge neuchâteloise souhaite honorer ses bénévoles après 20 années d'engagement en leur attribuant le titre de membre honoraire. Cette année, plusieurs bénévoles sont ainsi mises à l'honneur pour des engagements particulièrement remarquables, marqués par des durées significatives. Le président indique toutefois que, en raison de la fusion historique de plusieurs associations Croix-Rouge du canton et de certaines archives incomplètes, il est possible que certains bénévoles n'aient pas été recensés. Il présente ses excuses à cet égard et invite toute personne concernée ou connaissant une personne qui devrait être honorée à se manifester auprès de l'association, soit lors de l'apéritif, soit ultérieurement, afin que ces situations puissent être corrigées et intégrées lors de la prochaine assemblée générale.

Pour l'année en cours, les bénévoles suivantes sont élues membres d'honneur, sous les applaudissements et un diplôme leur est remis en signe de reconnaissance :

- **Mme Maria Burdet** pour 20 ans d'engagement bénévole au sein de notre boutique ;
- **Mme Dolores Béguin** pour 39 ans d'engagement bénévole au service des transports ;
- **Mme Docky Beaulieu** pour 41 ans d'engagement bénévole dans le cadre de la vente annuelle de Mimosa.

10. Divers

Le président invite l'assemblée à formuler questions ou remarques. Aucune intervention n'est exprimée.

Le président a le plaisir de saluer la présence et accueillir Mme Barbara Wyssbrod, vice-présidente de la Croix-Rouge suisse et membre du Conseil de la Croix-Rouge Suisse. Il souligne que la Croix-Rouge neuchâteloise fait partie d'une grande famille et que cette présence constitue un lien important entre la Croix-Rouge suisse et les associations cantonales. Il se réjouit d'entendre les messages que la Croix-Rouge suisse souhaite partager avec l'assemblée.

Mme Barbara Wyssbrod procède aux salutations d'usage et transmet les salutations chaleureuses de la Croix-Rouge suisse.

Elle souligne que, dans le canton de Neuchâtel, la solidarité occupe une place historique et essentielle et qu'il est toujours appréciable de constater l'engagement des sections cantonales. Elle rappelle



l'importance de la proximité avec la population, les associations cantonales étant en première ligne pour identifier les besoins émergents. Ce travail local nourrit ensuite la vision nationale de la Croix-Rouge suisse et lui permet d'évoluer en phase avec les réalités du terrain. Elle relève que les besoins et les attentes de la population évoluent constamment, mais que les valeurs fondamentales demeurent inchangées : la proximité, la fiabilité et l'humanité.

Elle présente les grandes lignes de la stratégie de la CRS, fondée sur le fédéralisme et la collaboration avec les associations cantonales. L'objectif est de renforcer les liens, d'harmoniser certains processus et de réduire les doublons ; non dans une volonté d'uniformisation, mais pour gagner en cohérence, fluidité et efficacité. La transformation numérique en cours vise à faciliter le travail sans créer de distance avec les bénéficiaires. La réforme du Conseil de la CRS n'est pas une centralisation, mais la mise en place d'un cadre plus cohérent, avec une reconnaissance renforcée du rôle et de l'expertise des associations cantonales. Elle rappelle enfin que l'année 2026 marquera les 160 ans de la Croix-Rouge suisse, un anniversaire permettant de célébrer la vision d'Henry Dunant et de rappeler que l'humanité n'est pas un concept abstrait, mais une réalité vécue et portée chaque jour par les collaborateurs, bénévoles, membres, donateurs et toutes les personnes engagées au sein du Mouvement.

Le président remercie chaleureusement Mme Barbara Wyssbrod pour ses paroles encourageantes ainsi que pour le soutien apporté par la Croix-Rouge suisse aux associations cantonales. Il la remercie infiniment de sa présence à cette assemblée générale.

L'assemblée est levée à 19h15. Les participants sont conviés à partager un moment de convivialité autour d'un apéritif suivi d'une conférence.

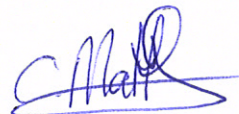
Pour le procès-verbal :



Baptiste Hurni
Président



Robin Delisle
Directeur



Carine Matthey
Secrétaire au procès-verbal